

## Combat Sportif de Sabre Laser Championnat Régional IDF M20 surclassé, Senior

**DATE :** Dimanche 18 mai 2025

**LIEU :** Gymnase des Amonts, Rue de Vendée, 91940 LES ULIS

**HORAIRES :**

Dimanche 18 mai	
Appel + vérification du matériel	09h00
Scratch	09h30
Début	10h00

**FORMULE :**

- Formule ASL-compétition :
  - 1 tour de poule de classement
  - phase à élimination directe (tableau de 32)
- formule sujette à modifications éventuelles selon l'effectif

**RÈGLEMENT :**

Cf. Règlement Combat Sportif Sabre Laser FFE septembre 2024 : [https://www.ffescrime.fr/wp-content/uploads/2024/09/REGLEMENT\\_Livret2\\_CombatSportif\\_v.Sept24-FR.pdf](https://www.ffescrime.fr/wp-content/uploads/2024/09/REGLEMENT_Livret2_CombatSportif_v.Sept24-FR.pdf)

**ÉQUIPEMENT :**

Le matériel utilisé doit être conforme au règlement ASL-FFE pour les compétitions. Cf. Règlement Combat Sportif Sabre Laser FFE septembre 2024 (ci-dessus).

**CATÉGORIES :**

M20 surclassés - Seniors - Vétérans (à partir de 17 ans)

Le Certificat Médical doit autoriser le surclassement pour les catégories ciblées.

**ENGAGEMENTS :**

**Le Mercredi 14 mai 2025 est fixé comme date limite d'engagement (23h59 dernier délai).**

**Ils seront effectués exclusivement par les clubs via l'EXTRANET FÉDÉRAL :**

<https://dirigeant.escrime-ffe.fr/>

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

- Droits d'engagement : 20€ par combattant.

Ils devront être acquittés en espèces dès son arrivée sur les lieux de la compétition à la Table de Marque.

**RÉCOMPENSES :**

- trophée pour les 3 premiers

- médaille pour tous les participants

## ARBITRAGE :

Arbitre fédéral en principal (y compris arbitre en formation), combattant avec grade Consulaire en assesseurs, et e-arbitre.

Les arbitres seront désignés par les clubs ou le comité régional (diplômés de façon adéquate) à raison d'un arbitre à partir de 4 combattants ou 2 arbitres à partir de 9 combattants. L'organisateur ajustera le nombre d'arbitres.

Les arbitres resteront à disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition.

Indemnisation des arbitres selon le barème en vigueur (45€ pour les arbitres régionaux)

**DIRECTOIRE TECHNIQUE :** Le Directoire Technique sera constitué sur place et arbitrera sans appel tout litige.

Rappel courtoisie : Toutes les personnes qui participent ou assistent à une épreuve de sabre laser, doivent respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement de l'épreuve. Au cours des matchs, personne n'est autorisé à aller près de l'arène, à donner des conseils aux combattants, à critiquer l'arbitre ou les assesseurs, ou à les importuner de quelque façon que ce soit. L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match.

En cas de non-respect des règles ci-dessus, les personnes incriminées seront averties (carton rouge) puis sanctionnées en cas de récidives par un carton noir.

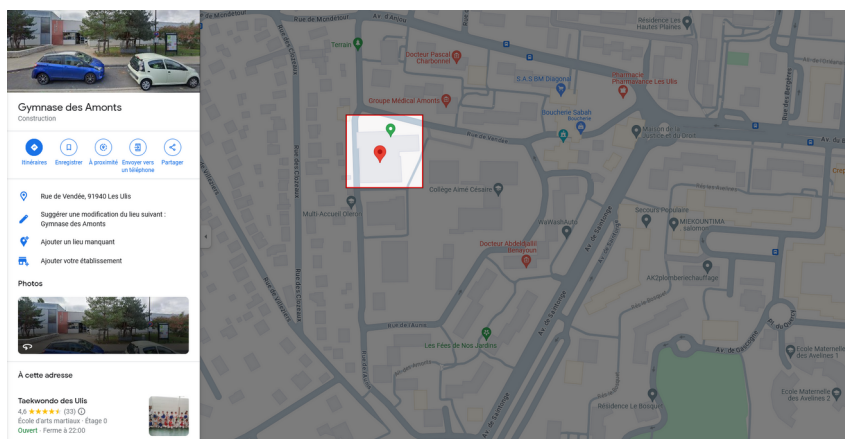
Il leur sera alors demandé de quitter la salle.

## CORRESPONDANTS :

- M. Baptiste CHAPPAZ, vice-président en charge du sabre laser – COU Escrime (06.65.74.54.10 )
- M. Eric LEROY, président – COU Escrime (06.98.82.72.23, [couescrime@gmail.com](mailto:couescrime@gmail.com)).

**RESTAURATION :** Une buvette sera présente sur place. Commerces à proximité.

## ACCÈS :



Depuis Paris :

- N118, sortie 13 (Orsay – Mondétour) ou sortie 14 (Les Ulis / Centre commercial régional) ou
- A10, sortie 9 (Les Ulis – ZA Courtaboeuf) puis direction Les Ulis

Depuis la province :

- A10 sortie direction N118 – Les Ulis puis N118 sortie 14 (Les Ulis)